



LA MUNICIPALITE  
D'ORMONT-DESSUS  
1865 LES DIABLERETS

La Municipalité d'Ormont-Dessus  
au Conseil communal

## **Préavis municipal d'urgence n°03-2018, relatif à la publication de la vente aux enchères juridiques de la parcelle RF 6513, au lieu-dit « La Lavanche »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Lors de sa séance hebdomadaire du 26 mars 2018, la Municipalité a pris connaissance de l'avis de publication de la vente aux enchères juridiques de la parcelle RF 6513, au lieu-dit « La Lavanche » (*lieu de notre déchetterie communale*).

*Fort de cet avis, les mesures ont été aussitôt entreprises en ce qui concerne le délai de production donné à la Commune, au 12 avril 2018, pour qu'elle puisse faire valoir ses droits en matière de créances garanties par gage immobilier.*

La déchetterie fait l'objet d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la commune d'Ormont-Dessus (droit qui sera maintenu à l'issue de la vente).

En qualité de superficiaire, la commune d'Ormont-Dessus est titulaire d'un droit de préemption légal en conformité de l'article 682 CC. Conformément à l'art. 60a ORFI, l'Office des poursuites nous a rendu attentifs au fait que ce droit de préemption légal ne pourra être exercé que lors des enchères publiques arrêtées au 10 juillet 2018 et aux conditions d'adjudication.

Une copie de l'état des charges relatif au bien susnommé nous a été transmise par l'Office des poursuites en date du 16 avril 2018. Un nouvel état, annulant et remplaçant celui du 16 avril, nous est parvenu en date du 20 avril 2018 compte tenu de nouveaux éléments.

### **2. Publication de la vente aux enchères dans la FAO du 23 mars 2018**

*COMMUNE D'ORMONT-DESSUS, au lieu-dit «La Lavanche», Parcelle RF 6513, consistant en accès, place privée de 3'045 m<sup>2</sup> et forêt de 2'344 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 5'395 m<sup>2</sup>.  
Estimation fiscale 2010: Fr. 3'000.00.*

*Estimation de l'office selon rapport d'expert: Fr. 90'000.00.*

*La vente de la parcelle RF 6513 aura lieu séparément (vente 2)..*

### 3. Position de la Municipalité

L'organisation et la gestion de la déchetterie relatées dans les différents rapports de gestion de ces dernières années relèvent de la nécessité à revoir l'entier de son fonctionnement.

A cet effet, une commission municipale a été créée en début d'année 2017. Son objectif est d'avoir un état de la situation sur les accords et conventions auxquels la Commune est liée, de proposer un catalogue d'améliorations, et d'avoir une vision future quant à son exploitation.

Compte tenu de l'opportunité de cette acquisition lors de cette vente aux enchères, la Municipalité est d'avis qu'il serait judicieux de procéder à l'achat de la totalité de cette parcelle.

### 4. Décision

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** le préavis municipal d'urgence n°03-2018, relatif à la publication de la vente aux enchères juridiques de la parcelle RF 6513, au lieu-dit « La Lavanche » ;
- Ouï** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

#### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à faire valoir son droit de préemption pour l'achat de la parcelle RF 6513 ;
2. De lui octroyer, à cet effet, un crédit maximum de CHF 90'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou au besoin, de procéder à l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat ;
4. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant au maximum sur 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa e-séance du 23 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Ph. Grobéty



Le secrétaire

C. Fuhrer

Délégués municipaux à disposition: M. Dario Pernet et Mme Carole Ansermoz.